





Sylvie Marcilly

Présidente du Département de la Charente-Maritime

Nous avons su inscrire résolument le développement touristique dans une dimension durable.

L'île d'Oléron fait partie des destinations favorites de la Charente-Maritime.

Derrière toutes les cartes postales qui rappellent aux visiteurs les moments de bonheur et de beauté vécus lors de leur passage sur l'île, il y a une terre de caractère, aux mille écrins naturels, qui ne se lasse pas d'être admirée, par vents et marées.

Cette authenticité est à la fois forte et fragile. L'engouement touristique des dernières décennies soumet la deuxième plus grande île de France métropolitaine à des défis qui vont dessiner son avenir : comment concilier tourisme et préservation de la nature ?

Avec la communauté de communes de l'île d'Oléron, nous avons décidé en 2019 d'unir nos énergies pour faire de 2021 l'horizon d'un programme à la hauteur des attentes de ce territoire exceptionnel et de ses habitants.

Nous sommes en 2021, déjà, et le bilan d'actions est éloquent.

Certes les politiques dédiées à la lutte contre l'érosion et aux risques de submersions avaient été engagées de longue date par le Département, tout comme nos efforts pour préserver et mettre en valeur les espaces naturels sensibles et c'est précisément cette connaissance des spécificités de l'île qui nous a permis de cibler les interventions entrant dans le champ du programme Oléron 21 : conséquences multiples de l'abandon de certains marais, augmentation du trafic

routier, piétinement des milieux dunaires... Nous avons su inscrire résolument le développement touristique dans une dimension durable.

Notre travail, de la restructuration des milieux fragiles à l'encouragement des alternatives à la voiture individuelle, a porté ses fruits. Les accueils du public en sortent renforcés et les Oléronnais respectés.

"Oléron 21" est une première étape, le début d'une nouvelle aventure pour tous les amoureux de l'Île.



Michel Parent

Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron

Prolonger cette première étape est à nos yeux essentiel pour faire de notre île un territoire exemplaire

Oléron 2021 – Oléron 2035 : deux dates symboliques qui ont pour ambition de construire l'avenir de l'île d'Oléron, de cette île dont la présidente du Département de Charente-Maritime salue les atouts et la place qu'elle occupe dans l'espace départemental.

Oléron 2035, je l'ai exprimé à plusieurs reprises, est le fruit d'une réflexion conduite par les nouveaux élus communautaires et municipaux pour définir ce que l'on souhaite pour notre île à cette échéance. Quinze ans, c'est souvent le temps qu'il faut pour rendre lisibles des projets structurants et couvrant tout notre territoire.

Oléron 21, né de cette complicité naturelle entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes, s'inscrit dans cette démarche :

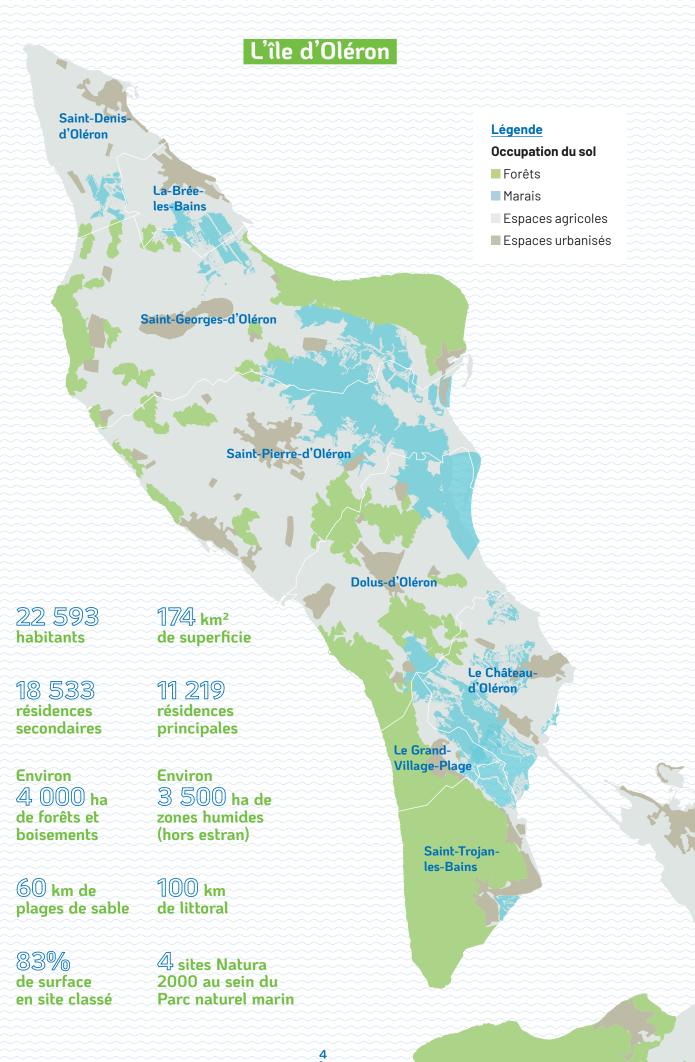
- Valoriser et protéger les principaux atouts de l'île d'Oléron que sont ses espaces naturels - en particulier ses marais - en lien avec les activités traditionnelles.
- Être une terre d'accueil qui maitrise la fréquentation touristique en la rendant durable.
- Créer des alternatives à la voiture individuelle en utilisant des moyens de transport doux et de découverte maritime et terrestre.

Cet engagement complémentaire du Département à travers Oléron 21 né il y a trois ans, offre un bilan déjà très positif grâce au travail conjoint des techniciens de la Communauté de Communes et du Département qu'il faut saluer.

Mais on s'inscrit dans le temps pour un territoire qui est la plus grande île de la façade atlantique avec une population moyenne de 70 000 habitants si l'on prend en compte résidents principaux, résidents secondaires et touristes.

La volonté clairement affirmée de Sylvie Marcilly, Présidente du Conseil Départemental, de prolonger cette "première étape" est à nos yeux essentiel pour faire de notre île un territoire exemplaire.

Sa beauté, son authenticité, son volontarisme clairement affiché dans beaucoup de domaines, méritent ce soutien que l'on salue.



La genèse du programme Oléron 21

Avec plus de 300 000 touristes en pleine saison et 4 millions de nuitées chaque année, l'île d'Oléron - deuxième plus grande île de la France métropolitaine - est une destination majeure de la côte atlantique. L'attrait de l'île repose pour beaucoup sur un patrimoine naturel qui se caractérise par une remarquable diversité de paysages.

Le développement du tourisme s'accompagne toutefois d'importantes pressions entrainant mitage, abandon de marais, dépôts sauvages, exploitation non raisonnée de l'estran, sur-fréquentation de certains sites, etc. Sans maitrise, la banalisation des espaces et la disparition des espèces les plus fragiles semblent inéluctables.

Conscients de la nécessité d'agir pour garantir durablement la protection de la biodiversité et des grandes entités écologiques de l'île, le Département de la Charente-Maritime et la communauté de communes de l'île d'Oléron ont signé le 28 janvier 2019 le programme spécifique «Oléron 21». Une enveloppe de 7,7 millions d'euros a été allouée au territoire insulaire sur 3 ans pour mettre en place une politique ambitieuse de préservation des milieux remarquables de l'île, créer des conditions favorables au développement d'activités primaires et inscrire la pratique du tourisme dans le développement durable.

Oléron 21 se décline en 11 fiches actions et 3 axes majeurs d'intervention sur la période 2019-2021 :

- La protection et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles
- La gestion du littoral
- La desserte des sites touristiques et la mobilité active



18 JUIN 2018: adoption du principe du Programme Oléron 21 par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime lors de sa session d'été

21 DÉCEMBRE 2018: adoption de la conventioncadre par le Conseil Départemental avec la Communauté de Communes (CdC) pour la mise en œuvre et le financement du programme

28 JANVIER 2019 : signature de la convention Oléron 21 entre le Département et la CdC

2019 à 2021 : mise en œuvre du programme Oléron 21



Signature du programme Oléron 21 entre Dominique Bussereau, Président du Conseil Départemental et Pascal Massicot Président de la Communauté de Communes en 2019

La reconquête des espaces abandonnés

Le premier volet du programme Oléron 21 vise à garantir la protection des grandes entités de l'île et à apporter des solutions à la dégradation des espaces agricoles et naturels du territoire.

L'île d'Oléron fait face à une déprise agricole relativement marquée en raison notamment de la pression foncière, touristique ainsi que du morcellement des parcelles. Cette évolution se traduit par la multiplication des friches et par l'apparition de diverses nuisances : prolifération d'une faune classée nuisible, déséquilibre de la biodiversité, augmentation du risque d'incendie... Avec Oléron 21, le Département et la Communauté de Communes s'unissent donc pour lancer un programme ambitieux de reconquête des espaces dégradés. L'objectif est double : diminuer le nombre de friches et contrer la difficulté pour les agriculteurs de trouver, en propriété ou en location, le foncier nécessaire pour le bon fonctionnement de leur exploitation. Cette politique volontariste, qui se décline dans le cadre d'une convention spécifique et du Programme départemental d'équipement rural, comprend plusieurs phases : la

maitrise foncière, la remise en état des friches et l'accompagnement des agriculteurs et porteurs de projet.

Parallèlement, le territoire est confronté à l'abandon et la dégradation des marais, qui sont pourtant la première richesse de l'île. Ces marais qui ont fourni pendant des siècles le précieux sel nécessaire à la conservation des aliments avant d'être reconvertis dans la production et l'affinage des huîtres, sont aujourd'hui encore des supports d'activités (saliculture, ostréiculture...) importants. Ils contribuent à la préservation de la biodiversité en étant un sanctuaire pour la faune et la flore et jouent un rôle essentiel dans le ralentissement de la propagation des submersions et l'écoulement pluvial des zones habitées. Laissés à l'abandon au fil des années, ils doivent aujourd'hui faire l'objet d'un vaste programme de restauration. Avec Oléron 21, le Département et la Communauté de Communes entendent remettre ces espaces naturels en état de production et contribuer à l'installation de nouvelles activités économiques respectueuses de l'environnement.



Acquisition de 2 nouvelles parcelles à Saint-Pierre-d'Oléron (La Chefmalière-projet maraîchage)



La maîtrise foncière



Le développement de l'agriculture oléronaise passe par un accroissement du nombre parcelles cultivées/fauchées/pâturées. Cependant, les terrains en friche ne cessent d'augmenter sur l'île : environ 2000 ha pourraient être réinvestis en lieux de culture. Dans le cadre du programme Oléron 21 soutenu par le Département de la Charente-Maritime, la CdC a donc engagé des moyens financiers importants pour acquérir les parcelles à forts enjeux et former des îlots à remettre en culture/fauche/ pâture. Des acquisitions ont aussi été effectuées par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS), pour protéger les richesses floristiques et faunistiques de l'île.



L'animateur foncier agricole sur le terrain d'un propriétaire privé pour achete la parcelle





Signalétique témoignant du soutien



ACTION 2

La remise en état des friches

Dans la continuité du programme de reconquête des espaces dégradés, la Communauté de Communes a engagé des chantiers de restauration des friches acquises. Ces travaux ont



Remise en état d'une friche à Saint-Pierre-d'Oléron (3 ha - 25 parcelles - 30 propriétaires)



Restauration du marais du Douhet



Manipulation d'écluse au marais du Douhet pour gérer le niveau d'eau des chenaux

ACTION 3

La réhabilitation des marais

La reconquête des espaces dégradés passe également par la remise en état d'anciens marais salants de l'île d'Oléron. En plus de produire du sel, d'offrir des terres fertiles et de préserver la biodiversité, les marais constituent des zones tampons permettant de ralentir la propagation des submersions. Avec Oléron 21, la Communauté de Communes et le Département ont donc mené de nombreux travaux de restauration et d'entretien de berges et d'écluses de marais (curage, débroussaillage, élagage, création, lutte contre les espèces envahissantes...). Pour développer l'activité salicole, la CdC a aussi facilité l'installation de sauniers sur le territoire.



Installation de sauniers à Saint-Georges-d'Oléron

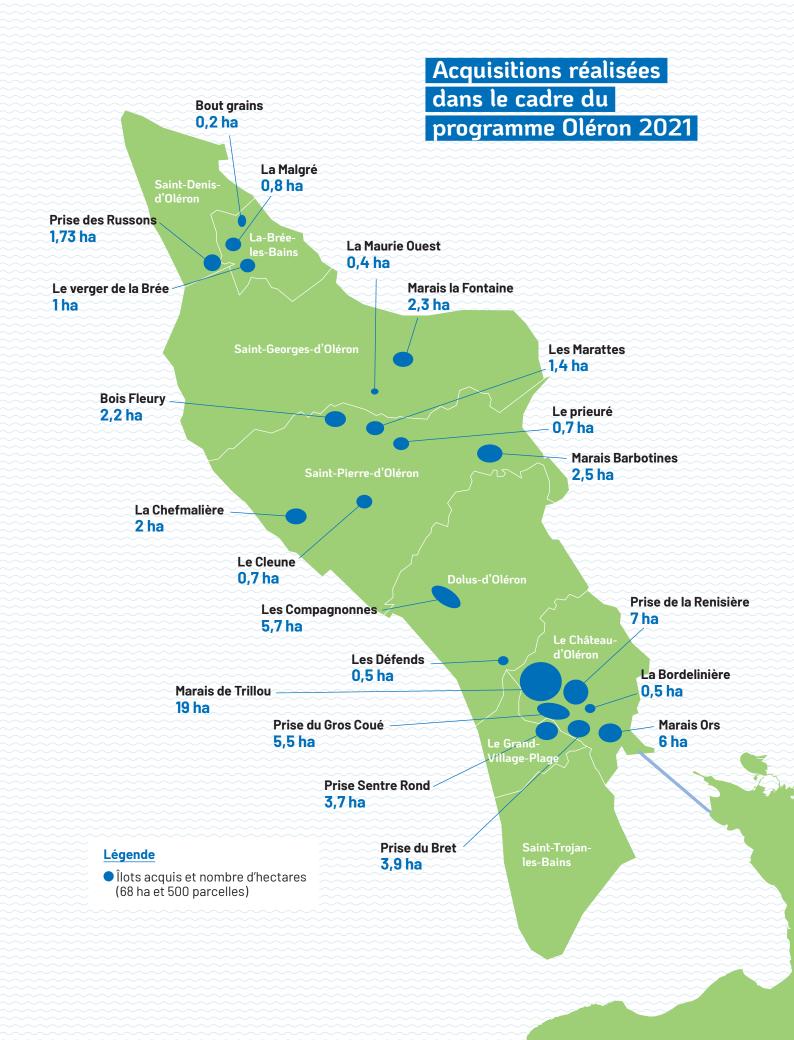


ACTION 4

L'accompagnement des agriculteurs et porteurs de projets

Finalité du programme de reconquête des espaces dégradés, la Communauté de Communes a accompagné l'installation de nouveaux exploitants et aidé au confortement du foncier d'exploitations existantes.

Les modalités d'accompagnement des agriculteurs et porteurs de projets ont été diverses : aide aux démarches administratives (déclarations préalables et permis de construire, étude d'incidence Natura 2000...), recherche de foncier et signature de promesse de vente ou baux ruraux entre propriétaires et agriculteurs (mise en relation, négociation et médiation avec les propriétaires).



Un littoral de qualité

Le littoral de l'île d'Oléron, qui s'étend sur près de 100 km, est fragilisé par deux facteurs : d'une part l'érosion marine - notamment sur la partie ouest du territoire - qui impacte les dunes et augmente le risque de submersion, et d'autre part la forte activité touristique, qui aggrave les phénomènes naturels en soumettant les hauts de plage à des pressions dommageables.

Pour préserver son environnement, la Communauté de Communes a mis en œuvre dès 2005 un schéma cohérent d'organisation de l'accueil, des accès et des activités liées aux plages de toute l'île. En soutien à cette démarche "Oléron Qualité Littoral", le Département a permis grâce à Oléron 21 le financement de nouvelles opérations de protection dunaire, d'entretien des laisses de mer et de suivi du trait de côte ainsi que des travaux d'aménagement et de canalisation des flux touristiques. Certaines de ces interventions ont eu lieu en Forêt domaniale et ont été mises en œuvre dans le cadre d'une convention avec l'Office National des Forêts.

En complément de ces chantiers, la CdC déploie avec l'aide du Département son Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) et réalise d'importants travaux de sécurisation des zones habitées contre le risque d'inondations.

ACTION 1

Les opérations de protection

Le littoral connait par endroit des phénomènes intenses d'érosion. Le rôle des dunes dans le maintien du trait de côtes étant capital, la CdC avec l'appui financier du Département, a engagé de nombreuses opérations de protection, de stabilisation et d'entretien écologique des milieux dunaires.

Des travaux d'amélioration du maintien des dunes (désensablage, recours à la traction animale...) et de canalisation du public (ganivelles, clôtures anti-pénétration, plans de végétalisation...) ont notamment été menés. Pour préserver l'écosystème côtier, la CdC a aussi initié grâce à Oléron 21 des opérations d'entretien écologique des laisses de mer avec des actions non mécanisées ainsi que le nettoyage et la renaturation de certains sites attaqués par les grandes marées.



Nettoyage des plages avec Les Ânes d'Oléron



5 km de protections dunaires installées (ganivelles, fils lisses, panneautage...)

30 sites nettoyés et renaturés



sur le site de Plaisance



Travaux de réensablement sur le site des Placelles

Un littoral de qualité



Installation de caillebotis et d'une signalétique sur la Pointe de Prouard

ACTION 2

Les travaux d'aménagement

Le développement du tourisme s'accompagne de fortes pressions : dérangement, piétinement et déstabilisation des sols et du milieu dunaire, surpêche à pieds... Raison pour laquelle il est apparu nécessaire au Département et à la CdC d'engager, dans le cadre d'Oléron 21, des actions pour améliorer les conditions de fréquentation des sites remarquables et de mener des opérations de sensibilisation pour inscrire les pratiques touristiques dans le développement durable. Grâce à Oléron 21, des travaux d'aménagement ont donc été effectués (réhabilitation d'espaces de stationnement, création d'itinéraires sécurisés pour les modes doux, de bâtiment d'accueil, de sanitaires, de cheminements et de sentiers découverte) et des supports pédagogiques et de valorisation du patrimoine remarquable installés sur différents sites.



sites totalement réhabilités dans le cadre d'Oléron 21

35 supports pédagogiques installés depuis 2019

sites en cours d'étude pour des travaux en 2022-2023

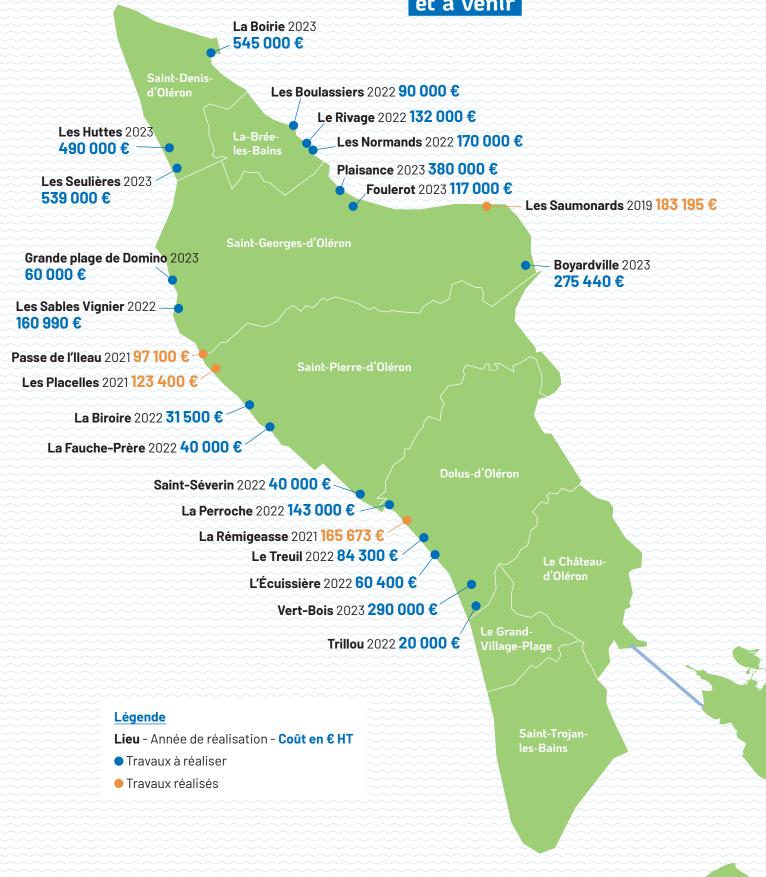


Réhabilitation globale du site des Saumonards (toilettes sèches, voirie, stationnements vélos et voitures...)



Réhabilitation de l'aire de stationnement sur le site de la Remigeasse

Oléron Qualité Littoral Travaux effectués et à venir





Saint-Denis d'Oléron Le Port

Saint-



Habitants et touristes peuvent profiter gratuitement des navettes estivales

ACTION 1

Le renforcement des alternatives à la voiture individuelle

Depuis 2010, la Communauté de Communes - en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de Charente-Maritime, le centre aquatique lléo ainsi que certains campings et hôtels oléronais- offre un moyen de transport collectif totalement gratuit en juillet et août : les navettes estivales. L'objectif de ce service est de limiter la pollution engendrée par l'usage en masse de la voiture individuelle pendant l'été. Conséquence directe du programme Oléron 21 : une nette amélioration du réseau et un renforcement avec désormais 5 lignes et 14 passages (aller-retour) par jour à chaque arrêt. Pour fin 2022, un projet de Transport A la Demande (TAD) est en prévision.



5 lignes pour 79 points d'arrêt

73 160 voyages en 2021 (+7% par rapport à 2020)

campings et hôtels oléronais partenaires

131 587 km parcourus



151 km de pistes cyclables sur l'île



Inauguration d'un premier tronçon de la piste cyclable de la "Route des huîtres"

ACTION 2

L'aménagement des pistes cyclables

Au vu des dimensions de l'île d'Oléron et du nombre élevé de sites de découverte, il est devenu nécessaire d'amplifier et de structurer l'offre à vélo. L'objectif est double : améliorer l'attractivité du territoire et encourager les modes de déplacements doux pour l'environnement. Les financements apportés par le Département avec Oléron 21 ont permis ces trois dernières années de renforcer rapidement le maillage cyclable, avec la création de nouveaux itinéraires et la requalification de plusieurs pistes existantes dans le cadre du Schéma Départemental Véloroutes, voies vertes et randonnées.



Pose d'un revêtement spécial sur le tracé de La Cotinière à L'Ileau

De nouvelles mobilités

ACTION 3

Le développement du dispositif "Oléron Info Trafic"

Plus de 80 jours par an, en raison des bouchons, il est très difficile d'accéder à l'île d'Oléron et à ses principaux sites touristiques. Dans un objectif de fluidifier le trafic, le dispositif "Oléron Info Trafic" a été lancé en juillet 2019. Financé à 100% par le département dans le cadre d'Oléron 21, cet outil met à disposition des usagers, en temps réel, des informations sur les conditions de circulation. Il permet ainsi d'assurer une gestion dynamique $des\,flux\,routiers,\,notamment\,aux\,abords\,du\,pont.$

oleron-info-trafic.fr



2 219 096

connexions sur le site depuis 2019



Oléron Info Trafic est disponible en ligne depuis l'été 2019



Des embouteillages en sortie de pont l'été



Le dispositif "Oléron Info Trafic" permet de visualiser le trafic à l'entrée et à la sortie du pont de l'île d'Oléron



Un budget ambitieux et maîtrisé

Le montant des crédits alloués par le Département s'élève à 7,7M € pour les 3 années de réalisation du programme. Malgré la crise sanitaire et les délais très courts pour mettre en œuvre le programme ambitieux Oléron 21, 100% des crédits sont engagés au 31 décembre 2021. Objectif atteint!



40 000 €

Opération de communication et information Fiche action 11



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DU LITTORAL

220 000 €

Acquisition des parcelles à forts enjeux (environnemental ou agricole)

Fiche action 1



290 000 €

Restauration des friches agricoles



550 000 €

Protection des forêts domaniales Fiche action 4



580 000 €

Restauration des espaces dégradés et veille à la gestion régulière des sites naturels

Fiches actions 5 et 6



570 000 €

Amélioration de l'accueil du public

Fiche action 2





675 000 €

Lutte contre l'érosion

Fiche action 3

LA DESSERTE DES SITES TOURISTIQUES ET LA MOBILITÉ ACTIVE

Fiche action 9

410 000 €

Renforcement des alternatives à la voiture individuelle

Fiche action 8



100 000 €

Amélioration de la gestion du trafic routier

2 490 000 €

Sécurisation de l'usage du vélo

Fiche action 10



Oléron 21 en images



Signature de la convention Oléron 21 entre le Département de Charente-Maritime et la Communauté de Communes de l'île d'Oléron



Rencontre avec des sauniers bénéficiaires du programme Oléron 21



Inauguration de la signalétique du conservatoire





Engagement des élus en faveur d'une stratégie volontariste de reconquête des friches agricoles



Adoption de la première stratégie locale de gestion de la bande côtière en Charente-Maritime



restauration et d'entretien des marais



Ouverture de 3 nouveaux tronçons cyclables



Présentation des travaux de prévention de submersion marine à La Brée-les-Bains et Saint-Denis-d'Oléron



Inauguration du programme de réhabilitation des pistes cyclables



Découverte des pistes de l'île par Sylvie Marcilly, Présidente du Département de Charente-Maritime



